



N° 0020725 / MINEPAT / SG/DPRPC/CELCOM

Yaoundé, le 08 NOV 2023

## NOTE D'INFORMATION

### Signature de l'Accord de Partenariat Post-Cotonou :

#### L'histoire va s'écrire à SAMOA dans le Pacifique

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, **Alamine OUSMANE MEY**, Coordonnateur du Partenariat Cameroun-Union Européenne et porteur des Pleins Pouvoirs du Président de la République, S.E. Paul BIYA, procède le **15 novembre 2023 à SAMOA dans le Pacifique**, à la signature, pour le compte du Cameroun, de l'Accord de partenariat entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union Européenne (UE). Cette cérémonie officielle de portée historique sera précédée du **Conseil des Ministres de l'OEACP-UE et du Conseil conjoint des Ministres ACP-UE** les 14 et 15 novembre 2023.

L'Accord de partenariat qui sera signé le **15 novembre 2023**, succède à l'Accord de Cotonou. Il servira de nouveau cadre juridique des relations entre l'Union Européenne, ses États membres et 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour les **vingt prochaines années**.

Les pays parties prenantes à cet Accord représentent plus d'**1,5 milliard de personnes**. L'Accord couvre six domaines prioritaires, à savoir : (i) la croissance et le développement économique inclusif et durable ; (ii) le développement humain et social ; (iii) les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance ; (iv) la durabilité environnementale et le changement climatique ; (v) la paix et la sécurité et (vi) les migrations et la mobilité.

Ce traité vise à instaurer un partenariat politique renforcé entre les Etats membres de l'OEACP et l'UE. Il a pour but de renforcer la capacité des parties à relever ensemble les défis mondiaux, y compris par la coopération au sein des enceintes internationales, de réaliser des résultats mutuellement bénéfiques dans des domaines d'intérêt commun et interdépendants, et sur la base des valeurs partagées, dans un cadre modernisé.

Le Cameroun a activement participé aux négociations de cet Accord avec une délégation régulièrement conduite par le **Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Ordonnateur National du Fond Européen de Développement (FED)**, assisté de S.E.M. l'Ambassadeur du Cameroun à Bruxelles et des experts nationaux.

Ainsi, l'Accord de Cotonou, dont le terme initial était fixé au 29 février 2020, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'à la signature du nouveau cadre de coopération.

